



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15/05/2024

Dossier complet le : 10/07/2024

N° d'enregistrement : F01124P0129

### 1 Intitulé du projet

Secteur Dalles - NPNRU Vilette-Quatre-Chemins à Aubervilliers

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Plaine Commune

Raison sociale

Etablissement public territorial

N° SIRET

2 0 0 0 5 7 8 6 7 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

Hanotin

Monsieur

Prénom(s)

Mathieu

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. b)	Terrain d'assiette : 5,2 ha Périmètre d'intervention : 2,5 ha Par précaution, il a été choisi de déterminer la surface du terrain d'assiette sur les deux dalles. En revanche, les périmètres combinés des différentes opérations réparties sur les deux dalles représentent une surface moindre (cf. Annexe 3).

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour ambition d'améliorer le cadre de vie des habitants en créant de nouveaux cheminements piétons et des espaces verts. La particularité du projet réside dans sa dé-densification dans un environnement très minéral.

1. L'aménagement de la dalle Villette :

- Création de grands axes piétons et de nouveaux espaces verts (9400 m<sup>2</sup>), basée sur la requalification d'espaces ouverts existants et la libération de foncier par différentes démolitions
- Démolitions de 7 commerces et locaux d'activités (830m<sup>2</sup>)
- Démolition du CHU - CHRS La Main Tendue (510 m<sup>2</sup>)
- Démolition du 11 Bordier et du 23 Union propriétés de l'OPHA (193 logements : 11 910 m<sup>2</sup>, 2 commerces/locaux d'activités : 168 m<sup>2</sup>)
- Réhabilitations exemplaires des 19 et 21 Union (248 logements)

2. L'aménagement de la dalle Félix Faure

- Démolition de l'école maternelle Jacques Prévert (2312 m<sup>2</sup>)
- Reconstruction d'un groupe scolaire de 20 classes, d'un centre de loisirs et d'une cours OASIS (5040m<sup>2</sup>)
- Réhabilitations exemplaires des 19 et 21 Cités (255 logements)

#### 4.2 Objectifs du projet

La programmation des dalles ambitionne de désenclaver le secteur et d'améliorer le cadre de vie des habitants à travers :

- La dé-densification et l'ouverture du secteur par l'apport de nouveaux espaces verts et publics et des réhabilitations exemplaires
- La requalification et le développement de l'entrée de ville
- La mise en place de cheminements développant les mobilités douces et facilitant le passage des dalles et leurs lisibilités
- Le développement d'espaces verts et d'un parc urbain au nord de la dalle Villette pour rompre avec la minéralité des dalles et construire de nouveaux supports à la biodiversité
- L'amélioration de l'insertion urbaine des grands îlots d'habitat social par les réhabilitations ambitieuses des tours patrimoine de l'OPHA
- La remise à niveau et l'adaptation des équipements d'influence et de proximité aujourd'hui obsolètes

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le secteur des dalles est phasé au regard de différents impératifs opérationnels, notamment le jalon de démarrage opérationnel de l'ANRU fixé à juin 2026 et une finalisation des opérations au plus tard fin 2030.

1/ Une première phase travaux pour les réhabilitations et résidentialisations sous MOA OPHA (503 logements : 27 413 m<sup>2</sup> ; 7 commerces/locaux d'activités : 328 m<sup>2</sup>)

- Sélection de la maîtrise d'œuvre en mai 2024
  - Phase de conception à partir de juin 2024 (10 mois)
  - Réhabilitation thermique du 19 Union début 2025 (104 logements)
  - Réhabilitations bioclimatiques de 399 logements des tours 21 Union et 19 et 21 Cités, début 2025.
- Pour les réhabilitations, la phase travaux est calibrée sur 22 mois.

2/ Une deuxième phase travaux pour l'aménagement des espaces publics :

- Finalisation des études techniques et urbaines par la SPL Plaine Commune Développement au T2 2025
- Démolition-reconstruction du Groupe scolaire Jacques Prévert au T1 2026 sous MOA Ville d'Aubervilliers (18 mois de chantier)
- Démolitions de 193 logements au 11 Bordier et au 23 Union, au T4 2026 sous MOA OPHA
- Démolition de la Main Tendue et des locaux commerciaux/d'activités sous MOA Plaine Commune au T1 2027

Le phasage plus précis des travaux sera affiné avec les maîtrises d'œuvre et les équipes travaux déléguées.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Un quartier ouvert sur son territoire : dé-densification du secteur et ouverture sur son environnement proche, création d'une entrée de ville qualitative, facilitation des connexions et traversées, requalification des cheminements et amélioration de la lisibilité des parcours.

Un quartier mieux habité : amélioration du cadre de vie, augmentation du confort dans les logements et pérennisation du patrimoine social, rénovation des espaces communs du bailleur, programmation d'espaces publics propices au développement d'une multiplicité d'usages.

Un quartier mieux entretenu et plus tranquille : clarification des domanialités, amélioration de la santé financière des copropriétés, requalification des pieds d'immeubles pour redonner de l'intimité, amélioration de la propreté et de la gestion des déchets, renforcement de la sécurité.

Un quartier plus adapté au changement climatique : réhabilitations thermiques et limitation de l'empreinte carbone des logements, végétalisation des espaces publics et privés, création d'îlots de fraîcheur, participation aux démarches sur la qualité de l'air et le métabolisme urbain.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration préalable de travaux (Tour 19 Union)
- Permis d'aménager (à déterminer)
- Permis de construire (Tours 19 et 21 Cités, Tour 21 Union, École Jacques Prévert)
- Permis de démolir (Main Tendue, 11 Bordier, 23 Union, locaux commerciaux, École Jacques Prévert)
- Déclaration d'utilité publique (en cas d'échec d'acquisition à l'amiable)
- Dossier loi sur l'eau (déclaration)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette du projet - Périmètre d'intervention	5,2 ha - 2,5 ha
Surfaces démolies	15 010 m <sup>2</sup>
Surfaces réhabilitées	27 741 m <sup>2</sup>
Surfaces construites	8232 m <sup>2</sup> de SDP
Surfaces espaces publics et verts créés	9400 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Aubervilliers \_\_\_\_\_

Code postal : 9 3 0 0 1 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 2 ° 3 8 , 1 3 " E Lat. : 4 8 ° 5 4 , 1 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de Plaine Commune en vigueur  
Zonage UC - Zonage UEgh - Zonage NJ (environ 500 m<sup>2</sup> au nord de la dalle Félix Faure)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement par la Métropole du Grand Paris (2019-2024)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn - Mouvement de terrain - Tassements différentiels (bassin de risque : Département)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	prescrit le 23/07/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon la base de données BASIAS, le site serait potentiellement pollué, pouvant s'expliquer par le passé productif et industriel d'Aubervilliers (cf. PLUi de Plaine Commune, Etat initial de l'environnement)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude flux matériaux sur les opérations OPHA a identifié un gisement de 19 kilotonnes de déchets. Des diagnostics PEMD viendront systématiquement quantifier les volumes à l'échelle des bâtiments afin de produire des objectifs et d'identifier les filières de valorisation des produits. Ces objectifs seront par la suite retranscrits au sein des marchés travaux (cf. Annexe complémentaire).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des études techniques préciseront le volume et le type de matériaux nécessaires à l'aménagement des espaces publics. Les chartes de l'EPT incitent au réemploi et à la valorisation des terres locales.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A déterminer.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le diagnostic écologique effectué en mars/avril 2024, les enjeux de conservation pour la flore et la faune sont considérés comme faibles, et modérés pour l'avifaune. Une étude FFH est en cours de lancement afin de mieux préciser les résultats de ce diagnostic ainsi que les mesures ERC à mettre en œuvre. Par ailleurs, l'OPHA mobilisera l'expertise d'un écologue afin de limiter les impacts environnementaux avant le lancement des travaux sur ses opérations (cf. Annexes complémentaires).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone couverte par un PPRMT (dissolution de gypse) Zone exposée à l'aléa remontée de nappes Zone modérée pour le retrait gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réhabilitations et démolitions nécessitent le passage de différents trafics. Un plan de circulation devra être réalisé afin de limiter au mieux les nuisances environnementales. Une démarche d'information et de participation avec les habitants est en construction afin de maintenir un cadre de vie satisfaisant durant les travaux. La volonté du projet est de renforcer les mobilités douces sur la dalle, qui est déjà entièrement piétonne (cf. Annexe obligatoire).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les réhabilitations et les démolitions engendrent, mais de façon séquencée, des nuisances sonores. Une charte "Chantiers à faibles nuisances" s'impose aux opérateurs (cf. Annexe complémentaire)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur des dalles est à proximité du périphérique et des grands réseaux ferrés. La réhabilitation des logements améliorera le confort acoustique des habitants.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront potentiellement sources de vibrations de façon temporaire et séquencée. Une charte "Chantier à faible nuisance" s'impose aux opérateurs.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un travail sur l'éclairage résidentiel et des espaces publics sera à effectuer et devra respecter le schéma d'aménagement lumineux de l'EPT.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit de travailler sur les ambiances lumineuses en prenant en compte les intensités d'usage et l'impact sur la trame noire.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La convention du NPNRU et la charte économie circulaire de Plaine Commune obligent les opérateurs à la mise en place d'une démarche de métabolisme urbain. Pour l'aménagement des espaces publics, cette démarche sera lancée dès la phase AVP des opérations et poursuivie durant la phase travaux afin de valoriser au mieux les matériaux non dangereux issus des démolitions et des réhabilitations. L'OPHA s'intègre dans cette même méthodologie.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

- Lot D : construction de 25 logements sociaux (1535m<sup>2</sup>, MOA OPH d'Aubervilliers). Le projet a été approuvé dans le cadre du PRU 1 et représente une reconstitution de l'offre en logements sociaux. Le foncier a été l'objet d'une étude pollution ainsi qu'une étude d'impact plus général dans le cadre de la ZAC des impasses (cloturée en mars 2024). Début des travaux (avec période de préparation de chantier) : avril 2025, fin de travaux prévue en avril 2027
- Requalification de la RD 932 (MOA Département) ayant débuté en 2023 : <https://www.aubervilliers.fr/Requalification-et-transformation-de-l-avenue-Jean-Jaures>
- NPNRU Quatre Chemins de Pantin sous MOA Ville de Pantin débuté en 2022 : [https://www.est-ensemble.fr/sites/default/files/Ddp/dossier\\_de\\_presentation\\_quatre-chemins\\_vf\\_florence\\_baron.pdf](https://www.est-ensemble.fr/sites/default/files/Ddp/dossier_de_presentation_quatre-chemins_vf_florence_baron.pdf)
- Le projet d'aménagement Secteur République-Fusains - NPNRU Villette-Quatre-Chemins (cf. Annexes obligatoires)

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les îlots de chaleur urbain ont été évalués avant et après le projet d'aménagement, montrant un impact neutre grâce à la démolition de bâtiments et à la création d'espaces verts. Les directives de cette évaluation seront intégrées dans les marchés de travaux de l'OPHA et approfondies par Plaine Commune. Un diagnostic écologique a également révélé l'absence d'espèces végétales protégées et la présence de trois espèces exotiques envahissantes. Aucune espèce d'insectes n'a été trouvée. Aucune espèce protégée n'a été définie comme nicheuse avérée, cependant il est possible que le Moineau domestique utilise le site. Les enjeux de conservation sont donc faibles pour la flore et la faune, et modéré pour l'avifaune (cf. Annexes complémentaires). A la suite de la FFH, si la présence d'espèces protégées est avérée et que le projet est susceptible de les impacter, une demande de dérogation sera mise en œuvre.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le référentiel d'aménagement soutenable de Plaine Commune présente l'ensemble des mesures visant à éviter réduire ou compenser les effets du projet sur l'environnement (cf. Annexe complémentaire). En cours de révision à l'ambition encore plus poussée, il contribuera à l'élaboration d'une charte développement soutenable à l'échelle du NPNRU Vilette-Quatre-Chemins. Cette charte intégrera aussi les préconisations des différents diagnostics environnementaux lui semblant les plus pertinents.

Le diagnostic écologique (ibid.) détaille les mesures qui seront étudiées et qu'il conviendra de mettre en œuvre, notamment :

1. L'évitement en amont du projet : conservation de la strate arborée ; inventaire complémentaire des chiroptères et de l'avifaune nicheuse. L'étude FFH affinera cet inventaire et formulera également des préconisations spatialisées.
2. La réduction des impacts pendant le projet : limitation de la pollution et des nuisances envers faune et flore (kits de dépollution ; balisage des stationnement des engins, mise en place d'un plan d'utilisation des engins bruyants...) ; mise en place d'un schéma d'éclairage raisonné ; plantation d'haies arbustives et d'arbres indigènes ; installations d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune (nichoirs arboricoles, semi-ouverts, à colonie ; gîtes à chiroptères...)

Il en est de même pour l'étude îlot de chaleur qui préconise la mise en place de noues sur des périmètres spécifiques du projet ou encore l'augmentation de la surface des espaces verts.

Sur les réhabilitations, la charte chantier à faible nuisance engage les entreprises à mettre en œuvre une méthodologie spécifique et différentes mesures telles que : la fixation d'un seuil d'émission sonore inférieure à la réglementation, la mise en place d'arrosage pour éviter la dispersion de poussières durant les démolitions ou encore l'utilisation d'huile végétale pour les engins (ibid.). Ces dernières sont également couplées à des préconisations d'économie circulaire ambitieuses (Feuille de route et clausiers en annexes complémentaires).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le périmètre du projet et son programme visant à dé-densifier le secteur par des réhabilitations ambitieuses sur le plan énergétique et à mettre en place de nouveaux espaces piétons et espaces verts, ne semblent pas relever d'enjeux environnementaux majeurs. Le projet ne prévoit pas d'artificialisation des sols et cherche, au contraire, à compenser ce caractère artificiel par de nouvelles aménités paysagères. Il cherche par ailleurs à minimiser et à anticiper au maximum les nuisances durant les différentes phases opérationnelles. De plus, le caractère très minéral des dalles est peu propice à l'établissement et au développement de la biodiversité. L'étude Faune Flore Habitats qui sera lancée en mai 2024 permettra d'affiner le patrimoine écologique présent sur le site et d'impliquer les habitants dans son appropriation. La future charte aménagement soutenable se nourrira de ses résultats et de ses préconisations afin de minimiser au maximum les impacts du projet sur l'environnement.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Documents de Plaine Commune : Référentiel d'Aménagement Soutenable (a) - Charte Économie Circulaire (b) - Plan arbres 2030 (c)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents de l'OPHA : Notice technique (a) - Etudes et feuilles de route (b)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Documents Ville d'Aubervilliers : Charte chantiers à faibles nuisances (a) - Référentiel de requalification des cours d'école en cours OASIS (b)	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Fremiot

Prénom Alexandre

Qualité du signataire Directeur Général des Services

À Saint-Denis

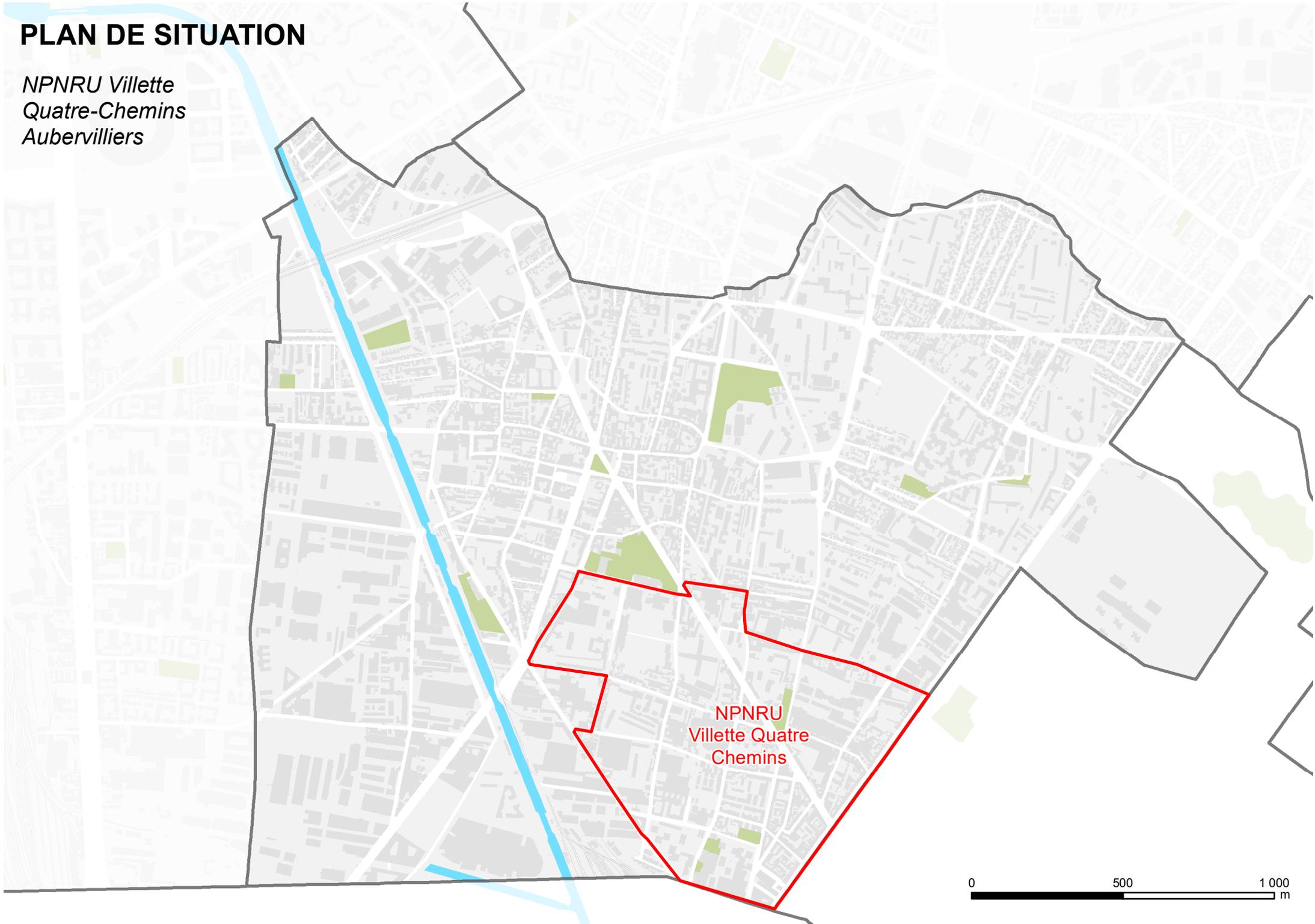
Fait le 13/05/2024

  
**Alexandre FREMIOT**  
Directeur Général des Services

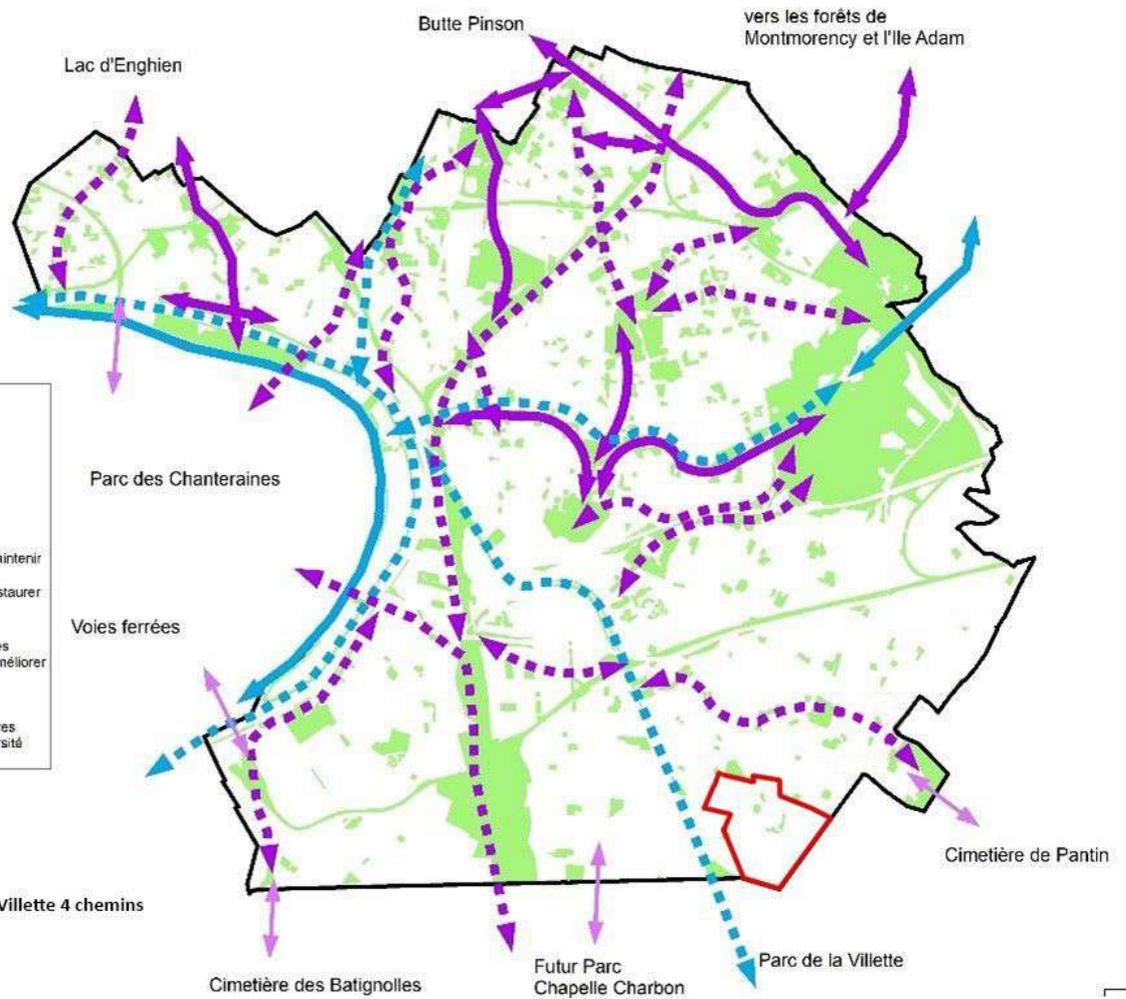
Signature du (des) demandeur(s)

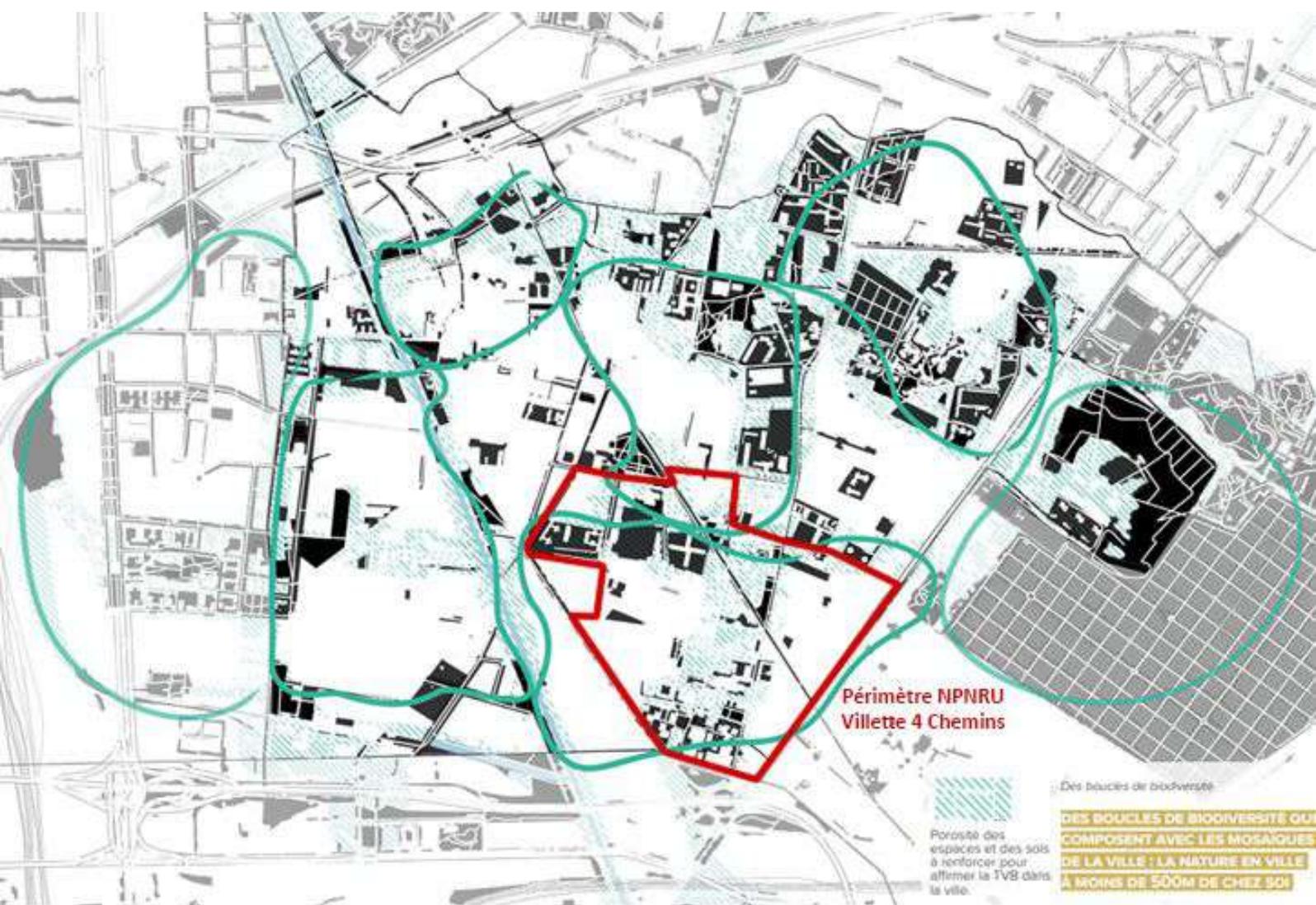
# PLAN DE SITUATION

*NPNRU Villette  
Quatre-Chemins  
Aubervilliers*



0 500 1 000  
m





## Consolidation de la trame verte et bleue à l'échelle d'Aubervilliers

# NPNRU VILLETTE QUATRE-CHEMINS

AUBERVILLIERS

Carte des projets cumulés  
Secteurs Dalles



## Périmètres

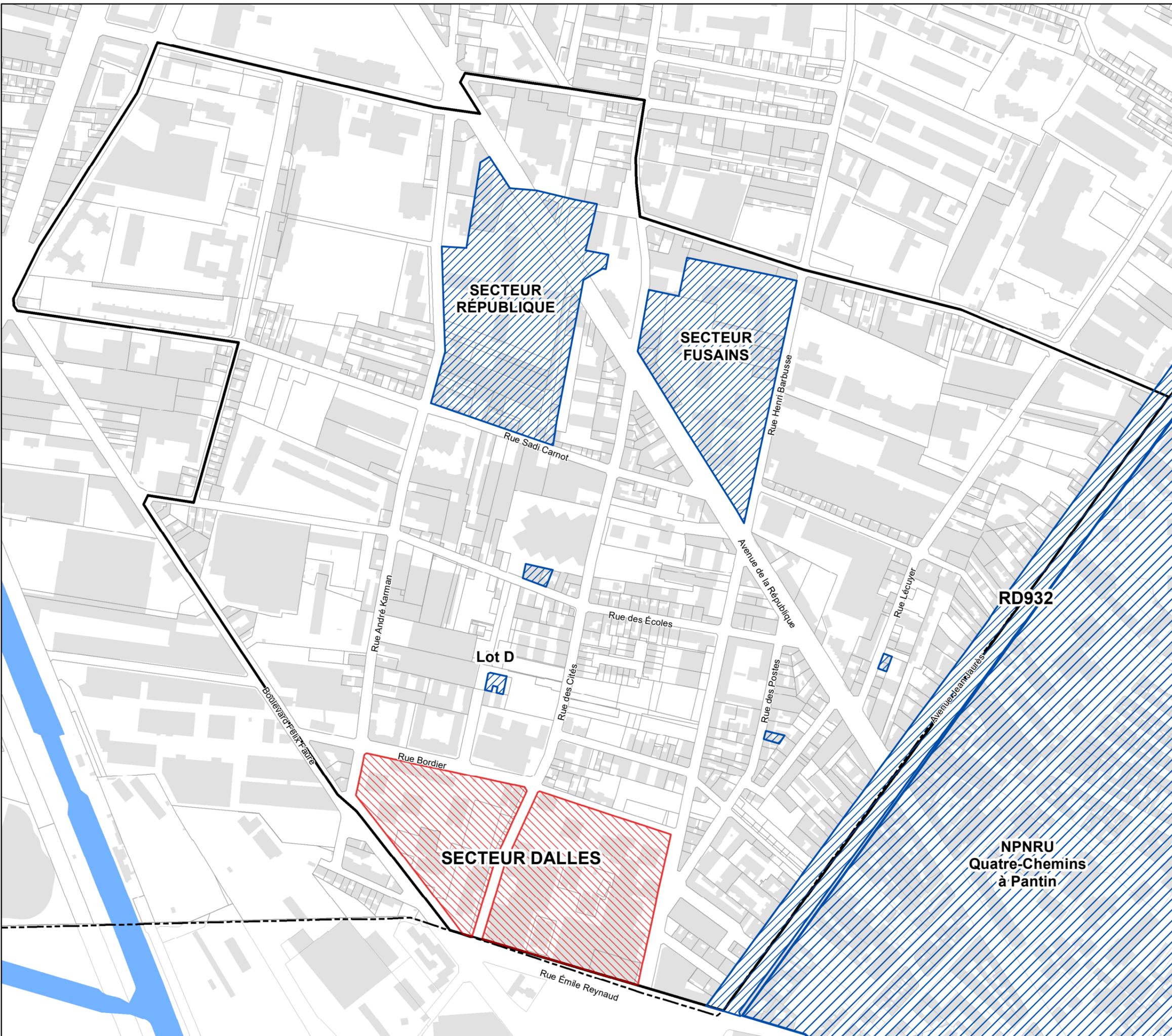
-  Projets cumulés
-  Périmètre Dalles
-  Périmètre NPNRU

## Fond de plan

-  Parcelles
-  Hydrographie
-  Bati

Édition : 24/04/2024  
Auteur : Plaine Commune

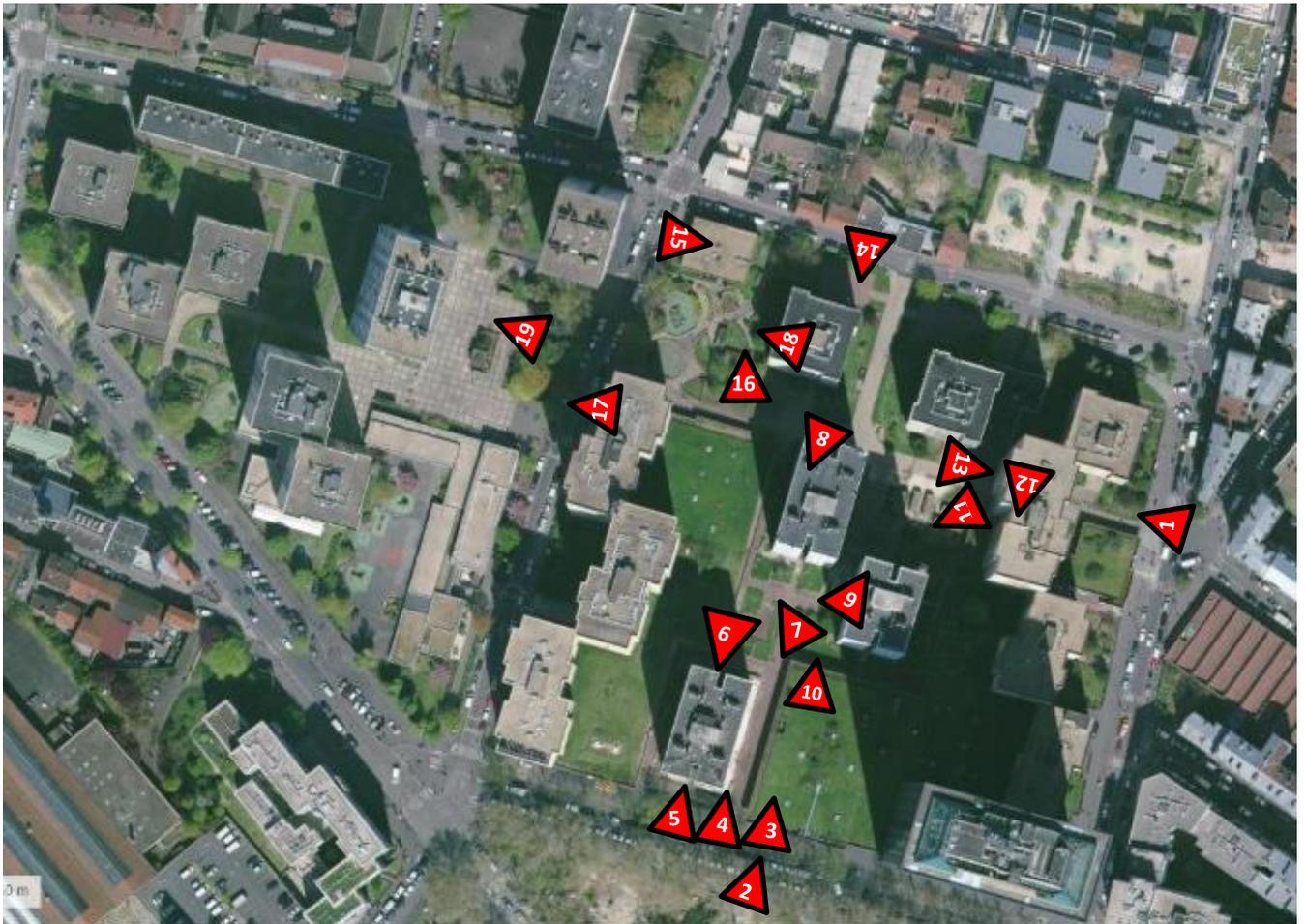
0 100 200  
Mètres



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une étude d'impact

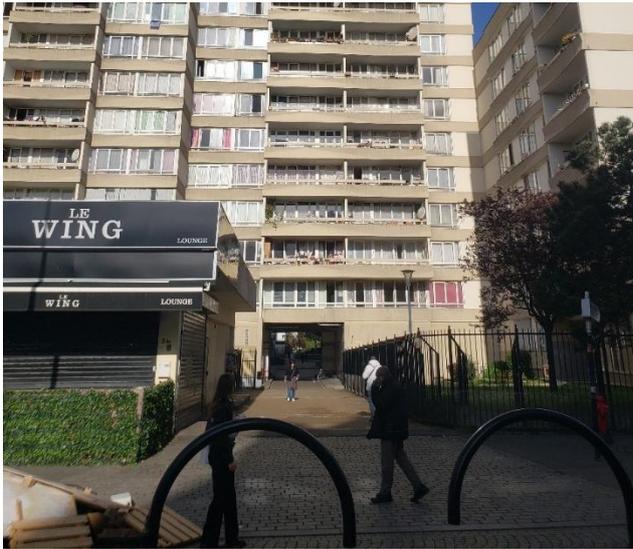
Annexe obligatoire 4. **Photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain**

### 1. Localisation cartographique des prises de vues



### 2. Photographies

1. Entrée est sur la dalle Vilette, vues lointaine et rapprochées – Avril 2024



2. Entrée sud sur la dalle Vilette, vues lointaine – Octobre 2022



3. Entrée sud sur la dalle Vilette, Tour 23 Union programmée à la démolition à gauche, au fond la Tour 21 Union programmée à la réhabilitation - Avril 2024



4. Tour 23 Union, vues lointaine et rapprochée, programmée à la démolition – Avril 2024



5. Entrée sud de la dalle Villette, vue lointaine et rapprochée, 23 Union à gauche – Avril / Janvier 2024



6. Vue depuis la dalle de l'entrée sud de la dalle Villette – Avril 2024



7. Partie de la galette commerciale ouest programmée à la démolition, vue lointaine – Janvier 2024



8. Points de vue sud et nord de la galerie commerciale programmée en partie à la démolition – Avril 2024



9. Tours 21 Union et 19 Union programmées à la réhabilitations, vues lointaine et rapprochée - Avril 2024





10. Galette commerciale à gauche espaces ouverts programmés en futur espaces publics, vue sur les tours 21 et 19 Union – Avril 2024



11. Espace des ordures ménagères ouverts au nord 19 & 21 Union programmée en espace vert, vues lointaine et rapprochée – Avril 2024



12. Galerie commerciale est, requalification d'une voirie piétonne et création d'espace vert – Avril 2024



13. Vue depuis l'espace des ordures ménagères de l'entrée Est de la Dalle Villette – Avril 2024



14. Immeuble 11 Bordier, destiné à la démolition, vues lointaine et rapprochée – Janvier / Avril 2024



15. La Main Tendue, destinée à la démolition, vue lointaine - Avril 2024



16. Square en face de la Main Tendue – future parc urbain au nord de la dalle Villette – Avril 2024



17. Entrée de la dalle Félix Faure et aperçu de l'école Jacques Prévert, future démolition-reconstruction du groupe scolaire – Janvier 2024



18. Tours 19 et 21 Cités programmées à la réhabilitation, vue lointaine – Avril 2024



19. Tour 19, vues lointaine et rapprochée – Avril 2024



20. Tour 21, à l'intersection de la rue Bordier et de la rue des Cités – Avril 2024



# NPNRU VILLETTE QUATRE-CHEMINS

AUBERVILLIERS

Schéma directeur  
Carte générale des opérations



## Espaces bâtis

- Logement social, Réhabilitation
- Logement social, Création
- Logement privé, Création
- Equipement public, Démolition - Reconstruction



Démolition

## Espaces extérieurs

- Espace vert public, Création
- Espace public, Création
- Espace public, Requalification
- Espace privé, Résidentialisation

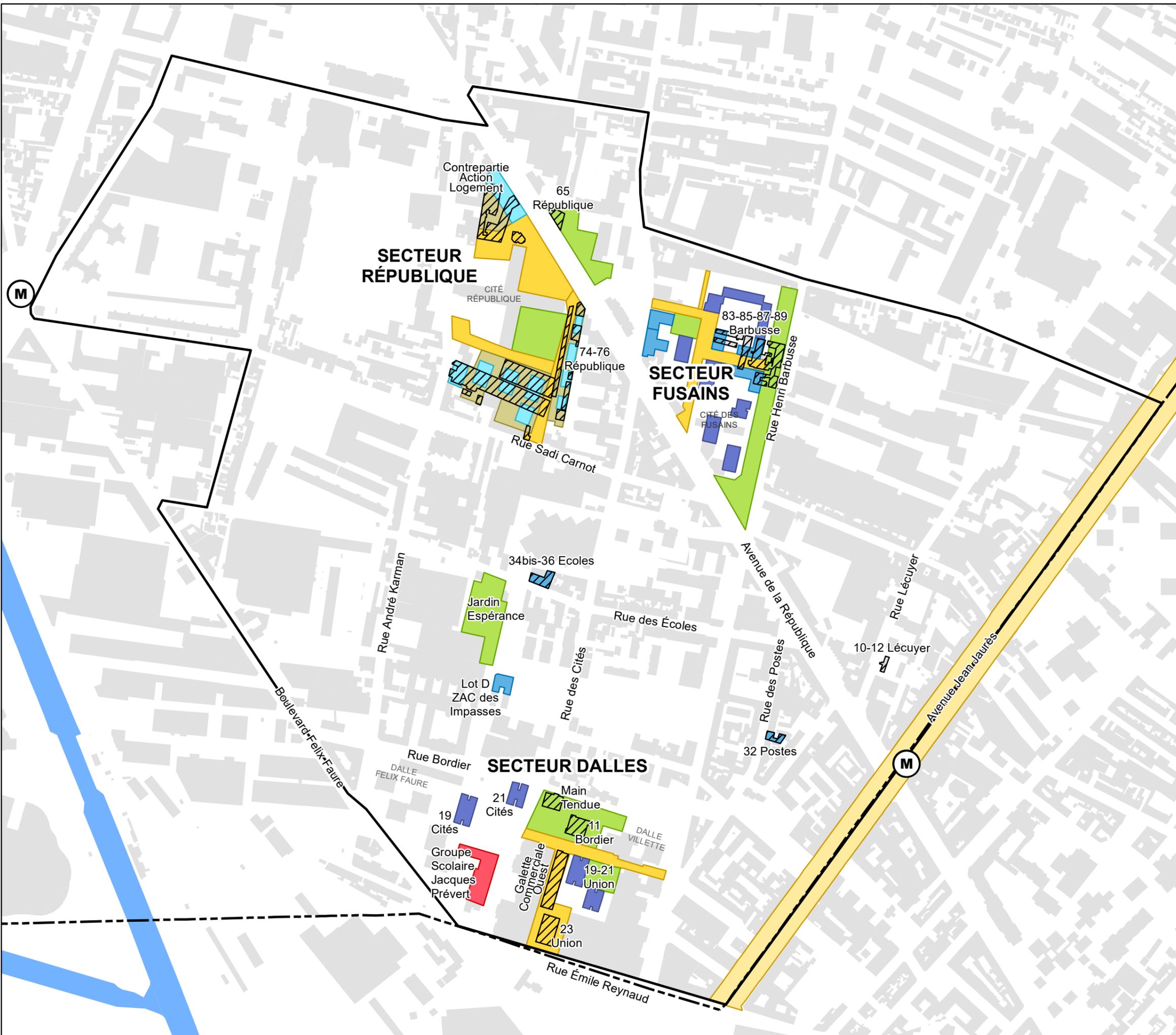
## Fond de plan

- Station de métro
- Périmètre NPNRU
- Parcelles
- Hydrographie
- Bati

Édition : 10/04/2024  
Auteur : Plaine Commune

0 100 200 Mètres

N



# NPNRU VILLETTE QUATRE-CHEMINS

AUBERVILLIERS

Schéma directeur  
Secteur Dalles



## Espaces bâtis

-  Logement social, Réhabilitation
-  Equipement public, Démolition - Reconstruction
-  Démolition

## Espaces extérieurs

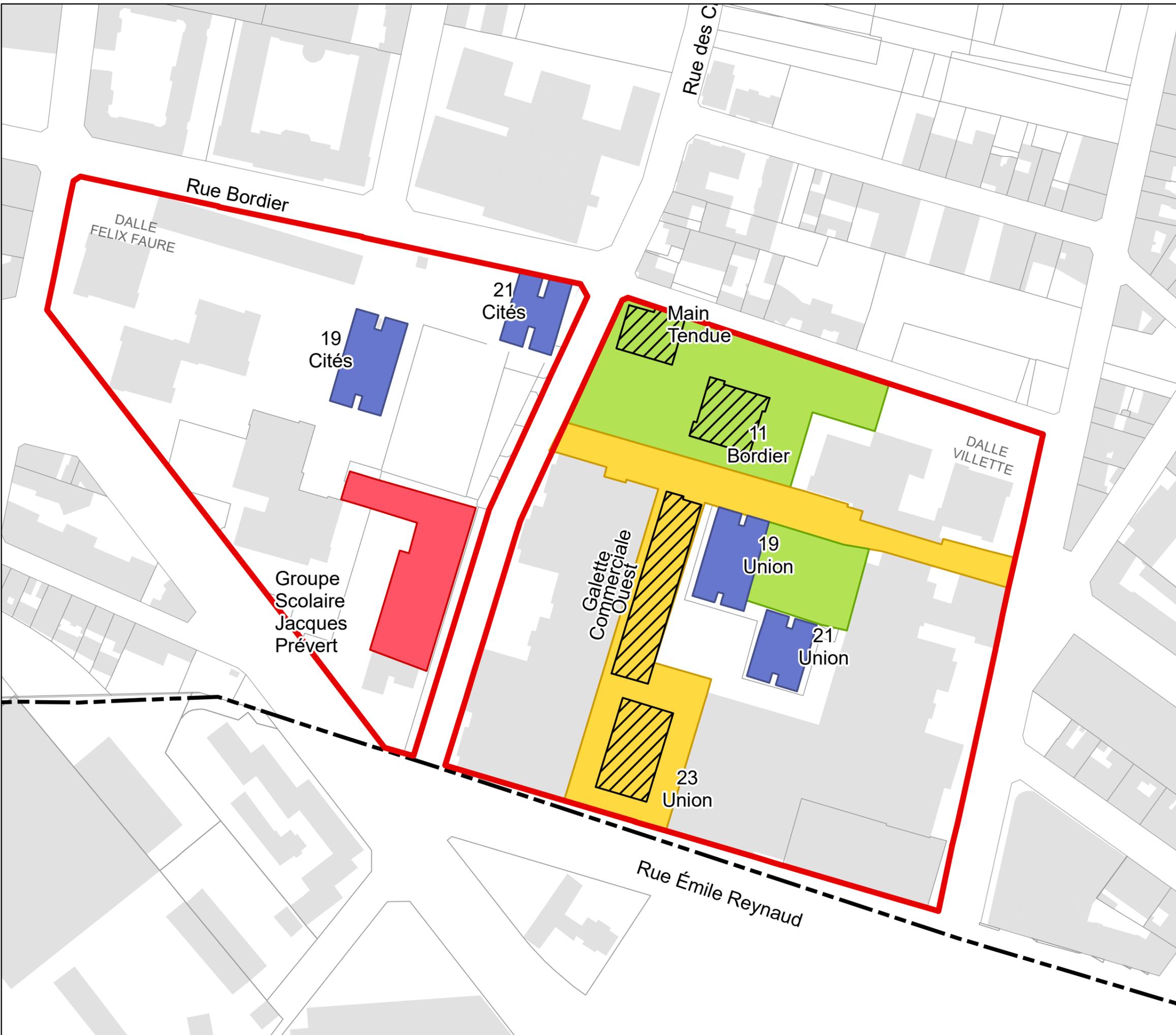
-  Espace vert public, Création
-  Espace public, Création

## Fond de plan

-  Station de métro
-  Périmètre NPNRU
-  Parcelles
-  Hydrographie
-  Bati

Édition : 11/04/2024  
Auteur : Plaine Commune

0 30 60  
Mètres



# CARTE DU TERRAIN D'ASSIETTE DU PROJET ET DES PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION DES OPÉRATIONS

NPNRU Villetta 4 Chemins - Secteur Dalles



Édition : 11/04/2024

Auteur : Plaine Commune

 Terrain d'assiette = 52 693 m<sup>2</sup>

 Périmètre Intervention = 25 312 m<sup>2</sup>



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une étude d'impact

Annexe obligatoire 6. Abords du projet.



Date de la photographie aérienne : 2019



# NPNRU VILLETTE QUATRE-CHEMINS

AUBERVILLIERS

Carte de situation  
Sites Natura 2000



-  Limite des communes
-  Z.P.S. (NATURA2000)
-  Secteur des dalles

Édition : 30/05/2024  
Auteur : Plaine Commune

